

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation : 7 mars 2023

Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 22

Présents : Éric le Bour, Jean-Luc Moisan, Catherine Gourmelon, François Roué, Laurence Méar, Christine Le Ster, Gérard Péron, Joël Suchocka, Goulven Pengam, Denis Saout, Claudie Péron, Magalie Kersauzon, Morgan Azou, Maïwenn Morvan, Monique Le Duff, Yves Jézéquel, André Creff, Yvon Ropars, Marie-France Ropars.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Nicolas Bodennec à François Roué, Jean Didou à Gérard Péron, Florence Bihan à Claudie Péron.

Absent : Florent Cardinal

Président de séance : Éric Le Bour

Secrétaire de séance : Maïwenn Morvan

Délibération n° D.17.2023

Finances – Affectation de résultats 2022 – Budget Principal

Monsieur Eric le Bour, Maire, expose au Conseil municipal :

- 1/ Que conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le budget Principal de la Commune doit faire l'objet d'affectation des résultats de l'exercice ;
- 2/ Que les résultats sont dégagés à l'occasion des votes des comptes administratifs et comptes de gestion 2022.
- 3/ Que les chiffres indiqués et proposés par la suite ont été établis à l'occasion de la préparation budgétaire et ont été examinés en Commission des Finances le lundi 6 mars 2022
- 4/ Qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats 2022 du budget principal ainsi qu'il suit :

Résultats 2022	956 116.45 €
Proposition d'affectation du résultat :	
Fonctionnement	
Investissement	956 116.45 €

Monsieur le Maire entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le compte administratif de l'exercice 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- APPROUVE l'affectation des résultats 2022 du budget principal de la Commune telle qu'elle figure sur le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

La secrétaire de séance,
Maïwenn Morvan



Le Maire,
Éric Le Bour



Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site

internet de la Ville le : 23.03.2023